

PREFECTURE DE LA SAVOIE
Service de la coordination des politiques publiques

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES
PAYSAGES ET DES SITES**

**FORMATION SPECIALISEE
SITES ET PAYSAGES**

**Compte-rendu de la
réunion du 7 novembre 2019**

La Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, siégeant en formation spécialisée « Sites et Paysages » s'est réunie en Préfecture le 7 novembre 2019, sous la présidence de de **Monsieur Molager**, Secrétaire Général et de **Monsieur Revel**, Chef de service du SCPP à partir de 16h40.

■ **Assistaient à cette réunion :**

- **M. FOURNIER**, à partir du dossier 2, représentant le directeur de la DDT
- **Mme MIEGE**, (partie à 17h00) et remplacée par **Mme RIBERON**, à partir de 17h00, représentant le directeur de la DDT
- **Mme SCALZO**, représentant le directeur de la DDCSPP
- **M. GANION**, UDAP 73/74
- **M. DANIS**, maire délégué de Villarlurin
- **M. DE GUILLEBON**, Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN)
- **M. DUMAS**, fédération départementale des chasseurs de la Savoie
- **M. EYNARD-MACHET**, FRAPNA Savoie
- **Mme FOMBONNE-ROUVIER**, directrice du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- **M. LALLIOT**, fédération de savoie pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- **M. NEIRINCK**, Moutain Wilderness
- **M. PALLOIX**, architecte

■ **Membres excusés :**

- **Mme SUIRE**, DREAL
- **M. COLLAS**, FRAPNA Savoie
- **M. CROZE**, maire de Brison-Saint-Innocent
- **Mme GIORIA**, maire d'Hauteluce
- **M. GRISARD**, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
- **M. PASQUET**, géographe
- **M. PICOLLET**, conseiller départemental

■ **Membres ayant donné mandat :**

- **M. CROZE** donne mandat à **M. DANIS**, maire délégué de Villarlurin
- **Mme LEPOUTRE** donne mandat à **M. FOURNIER**, représentant le directeur de la DDT
- **M. PASQUET**, donne mandat à **Mme FOMBONNE-ROUVIER**, directrice du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
- **M. TOURNIER** donne mandat à **M. EYNARD-MACHET**, FRAPNA Savoie

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET
DES SITES

Séance du 7 novembre 2019



ordre du jour

<i>DOSSIER SOUMIS A EXAMEN</i>	<i>RAPPORTEUR</i>	<i>Horaires</i>	<i>Personnes invitées</i>
FORMATION SITES ET PAYSAGES			
Dossier n°1 : Liste de demandes de réhabilitation de 10 chalets d'alpage	UDAP-73/74 M. Philippe GANION	15h50 Dossier 30 mn	

<p>Dossier n°2 : Projet de modification simplifiée du PLU de Sollières-Sardières lié à la construction d'un nouvel hangar sur le site de l'aérodrome</p>	<p>DDT M. Antoine STOZICKY</p>	<p>16h20 Dossier 15 mn</p>	
<p>Dossier n°3 : Demande de dérogation à la Loi Montagne pour la création d'un restaurant d'altitude au Crêt de la Grêle Commune de Saint-Jean d'Arves</p>	<p>DDT M. Jean-Philippe HATIER</p>	<p>16h35 Dossier 20 mn</p>	

FICHE SIMPLIFIEE
DOSSIER CDNPS

Formation Sites et Paysages

INTITULE DU DOSSIER	Commune de SOLLIERES SARDIERES Modification du PLU Urbanisation en discontinuité en vue de la construction d'un nouvel hangar , sur le site de l'aérodrome
OBJET DU DOSSIER	La commune procède par modification de son PLU, conformément à l'article L153-41 (majoration de plus de 20 % des capacités à construire dans une zone) en créant un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées) pour partie en zone A et en zone N dont les règlements seront adaptés à la construction future et à son aire de fonctionnement (création d'un secteur Naer et Aaer).
NOM DU RAPPORTEUR	DDT - SPAT : Antoine STOZICKY
DATE DE LA CDNPS	07/11/19
VOTE	Avis Favorable : 16 pour et 1 abstention
ECHANGES (ne rien remplir en cas de vote unanimement favorable)	Les échanges ont porté sur : <ul style="list-style-type: none">• Le souhait pour une partie des membres de la commission d'un encadrement de l'activité aéronautique aux seules activités de chantiers et de secours en montagne.• L'obligation de soumission du projet à l'avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile.
SIGNATURES	Rapporteur : Antoine STOZICKY Le chef du service planification et aménagement des territoires,  Luc FOURNIER Président : Pour le préfet et par délégation, le chef de service  Denis REVEL